



Direction du CCAS

## **DELIBERATION N° 2026.06.27**

### **du Conseil d'Administration du 23 juin 2026**

#### **Renouvellement de la convention de gestion et de financement du PASS LOCAL, conclue entre le Centre Communal d'Action Sociale de Versailles et Comutitres**

Date de la convocation : 15 juin 2026

Nombre d'Administrateurs : 17

Secrétaire de séance : Marie-Agnès AMABILE

**La Vice Présidente** : Mme Marie-Pascale BONNEFONT

#### **Sont présents :**

Mme Isabelle KIRSCH, M. Bernard DE GONNEVILLE, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Marie-Annick COMPAGNION, Mme Anne CORMIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. Alain BERNIER.

#### **Absents excusés:**

M. Jean-Pierre CHEVANNIER, M. François DE MAZIERES, M. Michel RENAUT, M. Geoffrey LANDRAIN.  
M. François DARCHIS (pouvoir à Mme Marie-Pascale BONNEFONT).

\*\*\*\*\*

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**Vu** le Code d'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 adoptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétence en matière d'aide sociale et de santé,

#### **Madame la Vice-Présidente expose :**

Le PASS LOCAL, destiné à favoriser la mobilité des personnes de 65 ans et plus à préserver le lien social, permet à ses bénéficiaires de circuler sur toutes les lignes de bus du réseau Transdev Versailles et Vélizy-Vallées.

Ce dispositif mis en place par convention entre le CCAS de Versailles et Comutitres permet de délivrer une carte nominative personnalisée, accompagnée d'une carte de navigation Navigo Easy « Pass Local » permettant de valider le titre à chaque trajet.

La convention prévoit une facturation au CCAS de 3€ par carte, ainsi que 2€05 par trajet validé.

Les bénéficiaires achètent au CCAS leur carte dont le montant est déterminé en fonction des revenus.

Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif, il vous est proposé d'adopter cette nouvelle convention pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027,

**L'exposé de Madame la Vice-Présidente entendu,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- 1) **Approuve** les termes de la convention avec Comutitres pour la gestion et le financement du *PASS LOCAL* facturé au C.C.A. S sur la base de :
  - 2€05 euros par trajet validé.
  - 3€ TTC supplémentaires par carte de navigation distribuée pour couvrir les frais de gestion du dispositif et de fabrication des supports.
- 2) **Dit** que le périmètre de validité concerne toutes les lignes du réseau Transdev Versailles et Vélizy Vallées.
- 3) **Autorise** Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention, conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2027 au 31 décembre 2029 inclus, ainsi que tout document s'y rapportant.
- 4) **Dit** que la dépense est prévue au budget du C.C.A.S.

\*\*\*\*\*

Madame la Vice-Présidente soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 12

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 13 voix